

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	WATERSTOP-RX® 101
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun
Date d'émission	30.08.19
Version	22
Date de révision	30.08.19

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Pas d'informations complémentaires disponibles
Utilisations déconseillées	Aucune(s) connue(s)

1.3 Renseignements concernant l'importateur et distributeur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise:	TMB SA
Adresse:	Rue de Cossonay 32
Ville:	1023 Crissier/VD
Téléphone:	+41 21 635 77 22
Fax:	+41 21 635 77 26
E-mail:	info@tmb.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre de toxicologie Suisse (Tox Info : 145) CETCO-Poland, CETCO sp zo.o.S.K.A
 Korpele 13A-Strefa 12-100 Szcztyno PL
 Information générale +48 (0) 89 624 7300 safety.data@amcol.com
 Service EHS
 Urgence +1 (703) 527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements

Cette préparation ne remplit pas les critères de classification selon la directive 1999/45/CE et ses amendements

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne remplit pas les critères de classification selon le règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements

Résumé des dangers

Dangers physicochimiques	Non classé
Dangers pour la santé	Non classé. Toutefois, une exposition professionnelle au mélange ou à la/aux substance/s dans le cadre peut avoir des effets néfastes pour la santé.
Dangers pour l'environnement	Non classé
Dangers spécifiques	Aucun(s) connu(s)
Principaux symptômes	Non disponible

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Pictogrammes de danger	Aucun
Mot indicateur	Aucun
Mentions de danger	Le mélange ne remplit pas les critères de classification.

Conseils de prudence

Prévention	Non disponible
Intervention	Non disponible
Stockage	Non disponible
Élimination	Non disponible

Informations supplémentaires de l'étiquette	Aucun(e)(s)
2.3. Autres dangers	Aucun(s) connu(s)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N°CAS/n° CE	N° d'enregistrement REACH	N° INDEX	Notes
BENTONITE	60 - 80	1302-78-9 215-108-5	-	-	
Classification:	DSD: -				
	CLP: -				

Autres composants inférieurs aux seuils de signalement 20 - 40

: Des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique

vPvB: substance très persistante et très bioaccumulable

Remarques sur la composition La bentonite contient de la silice cristalline naturelle (non répertoriée dans l'annexe I de la directive 67/548/CEE) en quantité inférieures à 6%.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales Non disponibles

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Sortir au grand air. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle ou faire administrer de l'oxygène par du personnel formé. Consulter un médecin en cas de besoin.
Contact cutané	Aucune mesure particulière de premiers secours signalée. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Aucune mesure particulière de premiers secours signalée. En cas d'ingestion en grandes quantités, appeler un médecin.

4.1. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non disponible

4.2. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Aucun risque d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Poudre chimique sèche, CO2, jet d'eau ou mousse conventionnelle. Utiliser n'importe quel moyen qui convient pour éteindre un incendie à proximité.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun(s) connu(s)

5.1. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Non disponible

5.2. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers des pompiers	En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Le matériau peut être glissant lorsqu'il est mouillé.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	En cas d'incendie, refroidir les réservoirs avec un jet d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Le matériau peut être glissant lorsqu'il est mouillé.
Pour les secouristes	Non disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Arrêter la fuite ou l'écoulement si cela peut se faire sans risque. Aucune(s) connue(s)

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Ce produit est miscible dans l'eau. Arrêter l'écoulement si cela peut se faire sans risque. Pelleter la matière dans un conteneur à déchet. Couvrir avec un film plastique pour éviter la dispersion. Après récupération du produit, rincer la zone à grande eau.

6.4. Références à d'autres rubriques Pour des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement de protection approprié. Prévoir une ventilation adéquate lors de l'utilisation de ce produit. Éviter toute exposition prolongée. Conserver à l'écart de la chaleur et des flammes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver dans un endroit frais et bien aéré. Aucune précaution spéciale pour le stockage avec d'autres produits.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce(s) composant(s).
---	---

Valeurs limites biologiques

Valeurs limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce(s) composant(s).
------------------------------------	--

Procédures de suivi recommandées	Suivre les procédures standards de surveillance.
---	--

8.1. Contrôles de l'exposition	Si des mesures techniques ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvant sous les limites d'exposition en milieu de travail (LEMT), il faut porter une protection respiratoire appropriée. Si le matériau est moulu, coupé ou utilisé dans toute opération susceptible de créer des poussières, utiliser un système d'aération aspirant local approprié pour maintenir les expositions sous les limites d'exposition recommandées.
Contrôles techniques appropriés	

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de protection; lunettes de protection chimique pour les fumées susceptibles d'être dégagées par les processus chimiques. Une douche oculaire est recommandée.
--------------------------------------	---

Protection de la peau

- Protection des mains	Non nécessaire normalement
------------------------	----------------------------

- Autres	Aucun équipement de protection particulier nécessaire. Si le matériel est chauffé, porter des gants de protection thermique. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CE en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement de protection.
----------	---

Protection respiratoire	Porter un appareil respiratoire homologué si les concentrations de particules dépassent la limite d'exposition professionnelle. En cas de dégagement de poussières ou de fumées par des processus thermiques sans ventilation efficace suffisante pour les évacuer, une protection respiratoire homologuée NIOSH/MSHA doit être fournie.
--------------------------------	--

- Risques thermiques	Non applicable.
----------------------	-----------------

Mesures d'hygiène Adopter de bonnes pratiques d'hygiène industrielle lors de la manipulation de cette substance.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Pas de mesure particulière nécessaire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Etat physique	solide
Forme	solide
Couleur	noir ou rouge
Odeur	Non disponible
Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non disponible
Point de fusion/de congélation	Non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	Non inflammable 101,67 °C (215.00 °F) estimé
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	
Limite inférieure d'inflammabilité (%)	Non explosif
Limite supérieure d'inflammabilité (%)	Non explosif
Pression de vapeur	0,000036 hPa estimé
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	Non disponible
Solubilité(s)	Non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible
Propriétés oxydantes	Non disponible

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune autre information complémentaire pertinente
Pourcentage de volatilité	0 % estimé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Aucun(s) connu(s).
10.1. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales
10.2. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues
10.1. Conditions à éviter	Aucune(s) connue(s)
10.2. Matières incompatibles	Aucune(s) connue(s)
10.3. Produits de décomposition dangereux	A des températures de décomposition thermique, monoxyde et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Information toxicologiques

Informations générales	Non disponible
Informations sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Non classé
Inhalation	Non classé
Contact avec la peau	Non classé
Contact avec les yeux	Non classé
Symptômes	Non disponible
11.1. Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë	Non classé

Corrosion/irritation cutanée	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le produit peut légèrement irriter les yeux.
Sensibilisation respiratoire	Non classé
Sensibilisation cutanée	Selon les critères de classification de l'Union européenne, le produit n'est pas considéré irritant pour la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	En 1997, le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) a conclu que la silice cristalline inhalée de sources professionnelles pouvait provoquer un cancer du poumon chez l'homme. Toutefois, lors de son évaluation globale, le CIRC a observé que « le pouvoir cancérogène n'était pas détecté dans toutes les conditions industrielles examinées. Le pouvoir cancérogène peut dépendre de caractéristiques intrinsèques de la silice cristalline ou de facteurs externes qui touchent son activité biologique ou la distribution de ses polymorphes. » (Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques cancérogènes de substances chimiques pour l'être humain, Silice, poussière de silicates et fibres organiques, 1997, vol. 68, CIRC, Lyon, France.) En juin 2003, le CSLEP (Comité scientifique européen en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques) a conclu que le principal effet de l'inhalation de poussières de silice cristalline sous forme respirable chez l'être humain était la silicose. «Les données sont suffisantes pour conclure que le risque relatif de cancer du poumon augmente chez les personnes atteintes silicose (et, apparemment pas chez les employés ne souffrant pas de silicose exposés à la poussière de silice dans des carrières et dans l'industrie céramique). Par conséquent, la prévention de l'apparition de la silicose réduira également le risque de cancer... » (SCOEL SUM Doc 94-final, June 2003) Selon l'état actuel de la technique, la protection des travailleurs contre la silicose peut être assurée de façon fiable en respectant les limites légales d'exposition professionnelle en vigueur. L'exposition professionnelle à des poussières nuisibles et à la silice cristalline inhalable doit être surveillée et contrôlée.
Toxicité pour la reproduction	Non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – - Exposition répétée	Non disponible
Danger par aspiration	Non disponible
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Non disponible
Autres informations	Non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Aucune donnée disponible pour ce produit. Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes et systèmes aquatiques.
12.1. Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible sur la dégradabilité de ce produit
12.2. Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Non disponible
Facteur de bioconcentration (FBC)	Non disponible
12.3. Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible
12.4. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non applicable

12.2. Autres effets néfastes Non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels Non disponible

Emballage contaminé Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Non disponible

Informations/méthodes d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Éliminer le contenu/récipient conformément à toutes les réglementations applicables. Recyclage du matériel préconisé, si possible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

RID

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

ADN

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange dans les réglementations UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses amendements

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses amendements

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses amendements

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses amendements

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses amendements

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59(1), Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé

Autorisations

Règlement (CE) n° 143/2011 Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses amendements

N'est pas listé

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

N'est pas listé

Directive 92/85/CEE concernant l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes,

accouchées ou allaitantes au travail

N'est pas listé

Autres réglementations UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

N'est pas listé

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

N'est pas listé

Directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail

N'est pas listé

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE et aux législations nationales respectives. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006. Le produit n'a pas besoin d'être étiqueté conformément aux directives CE et aux législations nationales respectives.

Réglementations nationales

Non disponible

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

Non disponible

Références

Non disponible

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Non disponible

Texte intégral des mentions ou phrases R et mentions H des rubriques 2 à 15

Aucune(s)

Informations sur la révision

Composition/Informations sur les composants: la version publiée prévaut

Informations sur la formation

Les travailleurs (et vos clients et utilisateurs dans le cas d'une revente) doivent être informés de la présence possible de poussière respirable et de silice cristalline respirable ainsi que de leurs dangers possibles. Une formation appropriée dans la bonne utilisation et la bonne manipulation de cette matière doit être fournie selon la réglementation applicable. Lors de la manipulation de cette matière, suivre les instructions données pendant la formation.

Emis par

Service EHS 2870
Forbs Avenue
Hoffman Estates, IL 60192
+1-847-851-1500

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la publication. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, d'utilisation, de fabrication, de stockage, de transport, d'élimination et de distribution dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Le fabricant ne formule aucune déclaration expresse, garantie ou assurance concernant l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité de qualité et n'endosse aucune responsabilité pour son utilisation. Il incombe à l'utilisateur de vérifier la pertinence et l'exhaustivité de ces informations pour chaque utilisation particulière.

Matériaux provenant de tiers: Dans la mesure où des produits non fabriqués ou non fournis par le fournisseur sont mis en œuvre en association avec/ou à la place de ceux-ci, il est de la responsabilité du client lui-même d'obtenir du fabricant ou du fournisseur toutes les données techniques et autres propriétés relatives à ces autres produits et d'obtenir toutes les informations nécessaires s'y rapportant. Nous déclinons toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit en combinaison avec des matières provenant d'un autre fournisseur. Ces informations ne concernent, en outre, que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

